

ACTU | Lyon

LYON 1ER Urbanisme

## Rues impraticables : les 10 points noirs des piétons



*Les militants des Droits du piétons réclament la fin des «trottoirs ridicules» de la Montée Saint-Sébastien.  
Photo Progrès /Alain-Charles Fabre*

### • 1- Montée Saint-Sébastien

En finir avec la largeur ridicule des trottoirs. Seule solution : mettre la totalité de la rue en sens unique pour élargir les trottoirs et aussi les protéger. S'inspirer de ce qui a été fait montée du Chemin-Neuf dans le 5<sup>e</sup> arrondissement.

### • 2- Boulevard de la Croix-Rousse

Après plusieurs années de renoncement, en finir définitivement, 7 jours sur 7 et 24h/24 avec le stationnement automobile de particuliers et le stationnement de livraisons sur tout le trottoir de ce qui pourra enfin devenir la plus belle promenade urbaine ombragée de Lyon.

Deux axes pour cela : concertation impérative et accord nécessaire avec la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement ; suppression de toutes les chaînes existantes et cadenas-pompier, et leur remplacement par des barrières déjà implantées dans de nombreux marchés situés dans d'autres arrondissements de Lyon ou des communes de la Métropole.

### • **3- Quai Lassagne côté Saône**

En finir avec le stationnement automobile quasi-constant et quotidien sur le trottoir, côté Saône, soit en protégeant uniquement le trottoir par du mobilier urbain implanté entre les arbres, soit en protégeant la bande cyclable ainsi que le trottoir par la création d'une piste cyclable avec bordure émergente infranchissable par les voitures et les camions de livraison.

### • **4- Cours général Giraud**

Deux axes : en finir totalement avec le stationnement automobile sur les trottoirs situés entre le boulevard de la Croix-Rousse et la montée de la Butte ; diminuer de moitié tout le stationnement automobile jusqu'au droit de la place Rouville, sur la promenade ombragée jouxtant le jardin des Chartreux.

### • **5- Section nord de la rue de la République**

Diminuer de moitié le nombre de rues transversales ouvertes à la circulation automobile 24h/24.

### • **6- Rue Sainte-Catherine partie ouest**

Entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue Terme, cette partie ouest de la rue Sainte-Catherine est un véritable capharnaüm. Comme il est impossible de piétonner toute cette partie ouest à cause de la sortie du parking des Terreaux où certains automobilistes vont rejoindre la rue Terme, nous demandons l'élargissement des trottoirs nord et sud et la suppression de tout le stationnement côté sud, y compris l'aire de livraison (qui d'ailleurs n'est jamais respectée car envahie de voitures).

### • **7- Place de la Paix**

En finir définitivement avec la trop grande facilité d'intrusion et de stationnement automobile sur cette petite place.

### **• 8- Micro-quartier rues Joseph-Serlin – République – Bât d'Argent – quai Jean-Moulin**

Les nombreuses terrasses sont envahissantes et entravent le cheminement des piétons. Deux rues sont même quasiment interdites aux piétons : la rue Verdi où les terrasses s'étalent de façade à façade ; la rue de l'Arbre-Sec où l'installation des terrasses sur la totalité des trottoirs en bitume et la rue pavée empêchent totalement une personne handicapée d'emprunter cette rue.

### **• 9- Escaliers dans tout l'arrondissement**

Les rebords de pierre où l'on met sa main ne suffisent pas à sécuriser et à tranquilliser les piétons les plus fragiles que sont les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les enfants. Il faut donc systématiser – si les ABF le permettent – l'installation de rampes en bois ou inox situées en plein milieu de la largeur des escaliers (un exemple parmi d'autres : les grands escaliers place Tolozan/quai Lassagne).

### **• 10- Voirie et mobiliers urbains dans tout l'arrondissement**

Ceci concerne toutes les rues du 1<sup>er</sup> arrondissement qui ne seront pas totalement piétonnisées et particulièrement les rues des Pentès de la Croix-Rousse. Les Droits du Piéton demandent l'arrêt total de la hauteur du trottoir au niveau de la chaussée ; il faut recréer de vrais trottoirs avec une hauteur comprise entre 5 et 10 cm ; ceci est d'ailleurs demandé par les associations de personnes handicapées qui veulent pouvoir ressentir une vraie dénivellation, l'arrêt total des bordures-calcaire de trottoir pour les remplacer par des bordures-granit et l'installation en début et en fin de linéaire de mobiliers urbains d'une barrière Wilmotte et non pas d'un potelet.